

VOIX D'ALARIC

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 FEVRIER 2015

Le 10 FEVRIER 2015, à 22 H.15, les membres du Conseil se sont réunis au siège de l'Association, au Centre d'Actions Sociales, Place de l'Europe à BARBAZAN DEBAT (65690).

ETAIENT PRESENTS :

- M. Jean-Paul LAURENS, Président.
- Mme Bernadette GACHASSIN, Vice-Présidente.
- Mme Marie-Christine LECLERC, Secrétaire.
- Mme Sylvette MONDON, Secrétaire Adjointe.
- M. Jean-Louis HAIRA, Trésorier
- Mme MAJESTE Marie-Joséphine, Trésorière Adjointe
- M. Jean-Claude HARGOUS, membre actif (Chef de Chô ur).
- M. ARCAS Daniel, membre actif.
- Mme CAZZANIGA Christiane, membre actif.

ABSENT

- M. André DUPUY, Vice-Président

Le Président constate que neuf membres du Conseil d'Administration sont présents. Le Bureau peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux du C.A. du 29/12/2014.
- 2) Renouvellement du Bureau.
- 3) Renouvellement des pouvoirs.
- 4) Appel de fonds de la cotisation annuelle.
- 5) Questions diverses.

I ó APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 29/12/2014.

Le procès-verbal de séance du Conseil du 29/12/2014 a été annexé à la convocation du Conseil d'Administration du 10 février 2015 afin d'être examiné par les administrateurs.

DECISION

Après échanges de points de vue, le Conseil approuve à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29/12/14.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

II ó RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Il est rappelé qu'en application de l'Article 8 des Statuts concernant la désignation du Bureau, les membres du Bureau sont élus chaque année pour la durée de l'exercice.

Les membres du Bureau, Président, Vice-Président, Vice-Présidente, Secrétaire, Secrétaire Adjointe, Trésorier, Trésorière Adjointe étant élus chaque année pour la durée de l'exercice, il est proposé au Conseil de procéder à l'élection ou la réélection de ces membres.

Un membre actif, M. FAGES Marcel quitte le bureau de l'Association. Le conseil ne souhaite pas le remplacer.

Il est proposé au Conseil d'Administration de procéder :

- 1) A la réélection du Président (Jean-Paul LAURENS), de la Vice-Présidente (Bernadette GACHASSIN), du Vice-Président (André DUPUY), de la Secrétaire (Marie-Christine LECLERC), de la Secrétaire Adjointe (Sylvette MONDON), du Trésorier (Jean-Louis HAIRA), de la Trésorière Adjointe (Marie-Joséphine MAJESTE), trois membres actifs (Jean-Claude HARGOUS, CAZZANIGA Christiane et Daniel ARCAS).

Il n'est pas demandé de vote à bulletins secrets. L'élection est donc faite à mains levées.

DECISION

A l'unanimité sont élus et réélus :

- Au poste de Président : Jean-Paul LAURENS
- Au poste de Vice-Président Bernadette GACHASSIN
- Au poste de Vice-Président : André DUPUY
- Au poste de Secrétaire : Marie-Christine LECLERC
- Au poste de Secrétaire Adjointe : Sylvette MONDON
- Au poste de Trésorier : Jean-Louis HAIRA
- Au poste de Trésorière Adjointe : Marie-Joséphine MAJESTE
- Trois membres actifs :
- Jean-Claude HARGOUS
- Daniel ARCAS.
- Christiane CAZZANIGA

III 6 RENOUELEMENT DES POUVOIRS

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil d'Administration de déléguer au Président les pouvoirs nécessaires pour effectuer pendant l'exercice 2015, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui prononcera la clôture dudit exercice, toutes opérations financières, bancaire, postale et autres. Il convient de même d'homologuer la délégation de pouvoirs que le Président se propose de faire, au Trésorier et la Trésorière Adjointe.

DECISION

Le Conseil d'Administration donne délégation de signature pour toute opération financière bancaire, postale et autres à :

- Son Président : M. Jean-Paul LAURENS
- Son Trésorier : M. Jean-Louis HAIRA.
- Sa Trésorière Adjointe : Marie-Joséphine MAJESTE.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

IV 6 APPEL DE FONDS DE LA COTISATION ANNUELLE

En application de la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 23 Janvier 2015, le Président demande au Conseil d'appeler auprès des associés la cotisation de l'exercice fixée à 35 €.

DECISION

Le Conseil d'Administration décide d'appeler auprès des membres de l'Association la cotisation annuelle fixée pour l'exercice à TRENTE CINQ EUROS.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

V 6 QUESTIONS DIVERSES

Fait-on ou pas le CD de Noël ?

Les prises de sons effectuées lors de nos concerts à Ibos et à Trie font apparaître des imperfections dont certaines sont rédhibitoires. On ne peut donc se contenter de cette « matière » si l'on veut commercialiser un CD « acceptable » pour nous mais aussi pour les Cuivres et les beaux Dégâts.

Certains membres du bureau jugent tout de même utile de proposer un CD de chants Noël, d'autant que nous avons effectué beaucoup de travail en ce sens. D'autres estiment qu'il serait préjudiciable (retard dans l'apprentissage d'un nouveau répertoire, manque de motivation pour revenir sur des chants vus et revus pendant 3 mois) de passer à nouveau beaucoup de temps à réviser ces morceaux et à les enregistrer au conservatoire.

Par ailleurs, d'une part, Les Cuivres sont disposés à reprendre tous les morceaux dans lesquels ils interviennent ; d'autre part, la maison Agorilla est partante financièrement pour ce projet ; enfin, les Beaux Dégâts et Jérôme veulent bien se remettre à la tâche.

Prenant note de tous ces points, le bureau décide de laisser Jean-Claude juger de la faisabilité de ce projet avec Jérôme et Jean Imbert lors d'une écoute des prises de son, mercredi 11 février au conservatoire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 H.

30.

Le PRESIDENT,

LA SECRETAIRE ,

J-P. LAURENS

M-C LECLERC